



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 15/06/12

Rédaction Ch. Tastet

Ordre du jour :

- Proposition sur les personnalités extérieures
- Allocations Région / Lille1
- Avis sur les projets de recherche Région

1^{er} point : Proposition sur les personnalités extérieures du CS :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L. 712-5 du code de l'éducation et des statuts de l'université, le Conseil scientifique comprend les 8 personnalités extérieures suivantes :

- 1 représentant du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
- 1 représentant d'une collectivité (commune ou établissement public de coopération intercommunale) **désignée par le conseil** à la majorité simple parmi les communes de Lille et de Villeneuve d'Ascq et la Communauté urbaine de Lille.
- 1 représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie
- 1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing
- 1 représentant **désigné par le conseil** à la majorité simple parmi les organismes suivants : INSEE, INSERM, IFREMER, INRA, INRETS
- Le Délégué régional du CNRS
- 1 représentant d'une grande entreprise régionale **désignée par le conseil** à la majorité simple parmi les entreprises entretenant des liens conventionnels avec l'Université
- 1 personnalité **désignée par le conseil** à la majorité simple.

☞ Quatre personnalités sont donc désignées à la majorité simple par les membres du CS. Les propositions sont les suivantes :

- Pour le représentant d'une collectivité : **LMCU**. Justification : depuis juin 2010 LMCU a pris une compétence recherche (financements de projets et actions de recherche). En tant que communauté urbaine, LMCU porte la voix de l'ensemble des communes : ses compétences et ses actions en font donc un interlocuteur privilégié à l'échelle locale.
Vote : Unanimité (21 voix Pour).
- Pour le représentant d'un organisme : **IFSTTAR** (cet institut remplace l'INRETS). Justification : cet organisme a de nombreux liens coopératifs avec nos laboratoires (Ex : LAGIS, PC2A, IEMN, etc.) et ce dans plusieurs domaines.
Vote : Unanimité (21 voix Pour).
- Pour le représentant d'une grande entreprise régionale : **Roquette**. Justification : une entreprise qui a un fort potentiel R&D avec laquelle nous avons des liens étroits (Institut Chevreul et mise en place de l'IFMAS (Institut Français des Matériaux Agrosourcés)). Cette entreprise serait représentée par M. Leleu (Directeur de la Recherche).
Ph Rollet propose que les dossiers stratégiques du CS soient présentés en début de CS pour ne pas accaparer le temps (souvent précieux...) du représentant. Les

questions internes, pour lesquelles la présence du représentant est moins nécessaire, seraient traitées ensuite.

Vote : Unanimité (21 voix Pour).

- Pour le représentant d'une personnalité autre, il est proposé de retenir **Ph Collette, Directeur scientifique Européen de la Haute Borne**. Justification : une coopération étroite existe, et doit être renforcée, avec les entreprises du site.
- **Vote** : Unanimité (21 voix Pour).

Ph. Rollet précise que les noms des 8 personnalités extérieures au CS nous seront communiqués ultérieurement.

2nd point : Allocations Région / Lille1

Rappel :

La prise en charge d'une allocation régionale se fait majoritairement sous le principe d'un cofinancement à hauteur de 50%. Exceptionnellement, et pour 3 allocations maximum, la participation régionale peut s'élever à hauteur de 100% dans le domaine de SHS au titre du projet « phare » MESHS.

En référence aux priorités régionales, les projets doivent être rattachés aux programmes suivants :

- projets « Phare » du CPER et Plan anti-cancer
- actions relevant des programmes d'initiatives régionales (ARCir(s))
- projets relevant du PIA
- pôles de compétitivité

Au terme de la première phase de la procédure 2012, ce sont :

- 178 candidatures qui ont été réceptionnées,
- parmi lesquelles 99 ont été pré-sélectionnées,
- pour finalement arrêter 72 projets cofinancés.

Sur 50 sujets où l'université Lille1 serait gestionnaire, 25 sont pré-sélectionnés par la Région (soit 25 projets co-financés Lille1/Région sur les 72 au total que cofinance la Région avec un tiers).

Les membres du CS font part de leur « agacement » s'agissant de voter le principe d'un cofinancement de sujets de thèses pré-arrêtés par la Région, sans aucune concertation, sans qu'aucun représentant Lille1 ne soit associé à la (pré)-sélection ! Quelle transparence ? Qui sélectionne ? Quels sont les critères retenus (autres que les priorités régionales) ?

☞ Nous insistons collectivement pour qu'à l'avenir la procédure soit plus transparente et que Lille 1 soit associée au processus de sélection.

Le **vote** concernant les demandes d'allocations Région / Lille 1 donne :

- 20 voix Pour
- 1 voix Contre

Une **motion votée à l'unanimité** est ajoutée : en substance elle précise qu'à l'avenir le CS souhaite que Lille1 soit associée à l'étape de sélection. Il est également demandé que la procédure soit lancée plus tôt.

3^{ème} point : Avis sur les projets de recherche Région

13 projets de recherche sont recensés (voir document annexe), dont plusieurs en seconde phase de financement. Le CS émet un avis favorable.

Vote : Unanimité (21 voix Pour).